



5.00 crédits

30.0 h

Q2

Enseignants	Philippe Denis ;Wéry Patrick ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Le cours comportera deux grands volets. (a) En premier lieu, il étudiera les caractéristiques d'autres systèmes juridiques et plus particulièrement ceux de la common law et du droit allemand. La common law occupera une place importante en raison de son originalité et de son importance dans la pratique. L'on songe ainsi à la formation du contrat, à l'exécution et aux sanctions en cas d'inexécution (mistake, misrepresentation, consideration, conditions & warranties, frustration, breach). Le droit allemand adopte, lui aussi, à de nombreux égards, une approche originale, que ce soit en ce qui concerne la théorie de la déclaration de volonté, la lésion, la représentation, la reprise de dette ou le transfert de propriété dans la vente. Seront également étudiés certains problèmes particuliers de droit comparé des obligations, comme l'imprévision, le trust et les institutions voisines en droit continental. (c) Les solutions apportées par les travaux d'harmonisation internationale du droit des contrats seront étudiées dans la seconde partie du cours. Une attention toute particulière sera portée aux Principes Unidroit, aux Principes de droit européen des contrats et aux travaux d'harmonisation du Code civil au niveau européen. La Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises sera également abordée en tant que source d'inspiration des autres travaux d'harmonisation internationale. Les grandes questions qui touchent au droit des contrats peuvent se prêter à un exercice comparatif. On songe notamment à la formation des contrats, à la représentation des parties, à l'interprétation de ceux-ci, aux sanctions de l'inexécution.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Approfondir</p> <p>Mobiliser et enrichir avec esprit critique les savoirs et compétences acquis au terme du programme de bachelier en droit.</p> <p>1</p> <p>1.1. Mobiliser et enrichir avec esprit critique les savoirs et compétences acquis au terme du programme de bachelier en droit, dans une perspective à la fois interdisciplinaire, comparative et professionnelle.</p> <p>Maîtriser et appliquer</p> <p>Maîtriser le contenu des principales règles du droit positif belge dans toutes ses branches, ainsi que celles du droit européen et du droit international, pouvoir en comparer les traits essentiels à quelques systèmes étrangers et être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits, fussent-ils présentés de façon complexe, et inversement.</p> <p>2</p> <p>2.6. Etre capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement.</p> <p>S'interroger et s'impliquer</p> <p>S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, se forger des opinions personnelles et s'impliquer dans la promotion des valeurs fondatrices du droit.</p> <p>5</p> <p>5.1. Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule.</p> <p>5.2. Pouvoir, à propos d'une controverse juridique ou d'une problématique qu'il aurait identifiée, se forger et exprimer une opinion personnelle.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Examen oral avec un temps de préparation. Les étudiants disposent des recueils mis à leur disposition, sans qu'ils puissent être annotés.</p> <p>Les étudiants répondent à des questions auprès de chaque cotitulaire.</p> <p>Les étudiants répondent en français devant le professeur P. Wéry. Ils répondent en anglais aux questions posées en anglais par le professeur D. Philippe.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Enseignement en présentiel.</p> <p>La partie dispensée par P. Wéry l'est en français. Celle que dispense D. Philippe l'est en anglais.</p>
Contenu	<p>Ce cours de droit comparé et européen des contrats complète le cours de droit des obligations de deuxième année du baccalauréat, qui se concentrait sur l'étude du droit belge. A l'heure de la mondialisation de l'économie, le cours offre aux étudiants une ouverture sur d'autres droits nationaux.</p>

	<p>Le cours comporte deux grandes parties. La première est consacrée à l'examen de différentes questions du droit des obligations contractuelles en droit anglais et en droit allemand. Quelques thèmes transversaux sont ensuite étudiés(A).</p> <p>Dans une seconde partie, l'accent est mis sur différents instruments internationaux de droit uniforme, qui proposent ou imposent, selon les cas, des corps de règles identiques en droit des obligations contractuelles. On y procède à une approche comparée du droit belge et de ces différents instruments internationaux, au travers de questions transversales qui sont en rapport avec la formation du contrat, son interprétation, l'inexécution et ses suites (B). On examine aussi la récente réforme du droit français des obligations et le nouveau droit belge des obligations, en montrant en quoi ils ont bénéficié de l'apport de ces instruments..</p> <p>A. Plan de la première partie du cours Chapitre I Droit anglais des contrats Section I Historique Section II Formation (vices de consentement, consideration, comparaison avec les concepts équivalents en droit français et belge) Section III Principales clauses Conditions et warranties (exemple de clauses en matière contractuelle, comparaison avec les droit français et belge, comment éviter les écueils ?). Implied terms Section IV Inexécution du contrat - Clauses d'exonération de responsabilité - Contravention essentielle - Contravention anticipée - Calcul des dommages - Clause pénale Chapitre II Droit allemand Section I Historique Section II Formation du contrat - Opposition entre la volonté réelle et la volonté déclarée - Erreur, dol (Comparaison entre les droits français, belge, anglais et allemand) Chapitre III Thèmes transversaux Section I L'imprévision en droit comparé (étude du changement de circonstances en droits français, belge, allemand, anglais, italien, néerlandais et suisse) Section II Trust et fiducie B.</p> <p>Plan de la seconde partie</p> <p>Chapitre I. L'essor des instruments internationaux en droit des contrats Section 1. La Convention sur les ventes internationales de marchandises Section 2. Les instruments non contraignants : A. Les Principes Unidroit (ou Principes relatifs aux contrats du commerce international) B. Les instruments européens Les Principes du droit européen des contrats L'avant-projet de Code civil de l'Académie des privatistes européens Les travaux de la Commission von Baer</p> <p>Chapitre II. Le rôle du juge dans le contentieux contractuel Section 1. L'intervention judiciaire dans le contentieux contractuel : a posteriori et éventuelle Section 2. Les pouvoirs d'adaptation du contrat reconnus au juge</p> <p>Chapitre III. Le régime de l'inexécution et ses sanctions (au regard des instruments et du droit belge).</p>
Ressources en ligne	<p>Un recueil de textes en deux volumes, disponible au service cours et sur Moodle.. Quelques documents postés sur Moodle.</p>
Autres infos	<p>L'étudiant doit avoir suivi un cours de droit des obligations. Un recueil de textes sera distribué.</p>
Faculté ou entité en charge:	<p>BUDR</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en droit européen	DREU2MC	5		
Master [120] en droit	DROI2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		